



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 7030

Texte de la question

M Joseph Gourmelon appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, sur la situation de l'armement Genavir. Cet armement a en charge la flotte mise a la disposition de la communaute scientifique pour ses missions oceanologiques. Il semblerait qu'Ifremer procede actuellement a un appel d'offres pour l'« affretement coque nue » d'un de ses navires, Le Nadir, qui aurait du normalement etre aujourd'hui arme par Genavir. Cette demarche ne manque pas d'inquieter les 370 marins et les 80 employes de l'armement qui sont soucieux de connaitre ce que sera, les concernant, la politique d'Ifremer. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui apporter toutes les precisions souhaitables.

Texte de la réponse

Reponse. - Conformement aux informations recues par l'honorable parlementaire, l'Ifremer a bien procede a un appel d'offres pour l'affretement coque nue du Nadir. C'est l'armement Genavir qui a ete retenu. Les inquietudes exprimees a ce sujet sont donc sans objet, l'Ifremer n'ayant pas l'intention de se separer de ce navire. En consequence, aucun licenciement economique n'est a envisager actuellement concernant l'equipage du Nadir.

Données clés

Auteur : [M. Gourmelon Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7030

Rubrique : Chantiers navals

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3729